

1. Contexte historique

La Francophonie peut se définir comme la communauté des peuples parlant la langue française ou l'utilisant à des degrés divers, que ce soit sur le plan interne ou sur le plan international. Parallèlement, elle peut être perçue comme étant un cadre institutionnel composé d'organisations et d'associations tant gouvernementales que privées engagées dans la poursuite du dialogue et de la coopération dans des secteurs d'activités et des domaines d'intérêt communs aux membres de cette communauté. Depuis quelques années, le terme **francophonie** est couramment utilisé pour désigner le mouvement de concertation des peuples d'expression française pour se doter d'un cadre organisé et de structures fonctionnelles de coopération et d'échanges.

Fondement de la Francophonie internationale, la langue française est avant tout un instrument de communication et de promotion des cultures et des langues nationales. Si les pays qui adhèrent aux diverses institutions francophones partagent le plus souvent un héritage linguistique et culturel commun, ils ne forment pas pour autant une entité homogène, que ce soit du point de vue socio-culturel, politique ou économique. La diversité des cultures et des langues nationales représentées au sein du monde francophone constitue d'ailleurs un facteur dynamique qui influence fortement l'évolution de la Francophonie.

Reconnaissant l'importance du **fait français** chez lui, ainsi que son envergure internationale, le gouvernement canadien s'est associé dès le début à la Francophonie en participant activement à la création et au développement de ses nombreuses institutions.

La Francophonie internationale a vraiment pris naissance dans les nombreuses associations francophones privées dont certaines datent d'une quarantaine d'années. Dans chacune on retrouve des Canadiennes et des Canadiens dont certains ont été à l'origine même de ces associations. Ils ont, avec leurs collègues des autres pays francophones, jeté les bases de ce qui deviendra la coopération multilatérale francophone.

Le gouvernement canadien a rapidement fait de la francophonie une partie intégrante de sa politique étrangère : c'est un prolongement naturel du bilinguisme canadien sur le plan international. Le Canada deviendra donc membre de toutes les organisations francophones multilatérales : il sera l'un des États fondateurs de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) et y jouera, depuis son origine, une part très active.